

Indemnisation assurances auto

Par vava97232, le 17/12/2012 à 18:14

bonjour,

Suite à un sinitre que j'ais eu depuis [fluo]octobre 2011[/fluo], ma compagnie d'assurances à conclu ma responsabilité a 50%. Ils m'ont informé de faire établir un devis et une facture et que si le facture ne dépassait pas[fluo] 600.00 euros[/fluo], ils ne vont pas faire expertiser. Mon garagiste ma facturé les répérations à 504.00 euros, facture que je leur ai founi, queques mois après [fluo](octobre 2012)[/fluo] je recois un courrier me disant de leur faire parvenir un RIB pour le versement des indemnités, ce que je me presse de faire. Voyant que les semaines passent et toujours pas de remboursement, je les contacte, par deux fois je retransmet ce RIB par courriel, on me fais savoir que le remboursement ne va pas tardé . encore des semaines d'attente, je les recontacte avec un ton plus ferme, ils me réponde que dans mon dossier pas de RIB qui finalement a été retrouvé. encore une fois le paiement va arrivé, aujourd'hui je reprends contact pour savoir ou sa en ai ils me font savoir que je ne serais pas indemnisé parce que vendredi un expert est passé et il trouve les heure de mains d'oeuvre trop impartante pour être indemnisés.

Je voudrais savoir si cela est légal et sinon quels sont les recours pour me faire indemnisé par cette assurance.

merci